

Saint-Vallier-de-Thiery, le

23 JAN. 2020



Une autre vie s'invente ici

COPIE

Monsieur le Préfet de Région
s/c de Monsieur le Directeur
Direction Régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt de Provence Alpes
D. R. A. F. F.
Côte d'Azur
132, Boulevard de Paris – CS 70059
13331 MARSEILLE CEDEX 03

A l'attention de : Monsieur Christian WAWRZYNIAK

N/réf : 2020D/18/PP/MP/EGA/EM

Objet : Consultation des Parcs naturels régionaux sur le projet de Programme Régional de la Forêt et du Bois
(P. R. F. B.) de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Monsieur le Préfet

Nous avons bien reçu la consultation dans le cadre de l'élaboration du PRFB, le 9 décembre 2019.

Je vous informe par la présente que le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ne formulera pas d'avis complémentaire à l'avis émis par l'inter-parcs lors de l'élaboration du projet ; nous ne disposons pas à ce jour, faute d'animation, d'une gouvernance éclairée sur les questions forestières. Nous espérons une issue favorable à notre dossier déposé auprès de l'autorité de gestion du FEADER pour inscrire les enjeux forestiers dans une véritable stratégie locale de développement forestier.

Toutefois nous attirons votre attention sur un point de l'évaluation environnementale concernant les espèces envahissantes (p.122/123) car il croise notre actualité. Il n'est pas fait mention du Robinier faux-acacia connu pour être une espèce envahissante (site de l'INPN), actuellement testée en repeuplement dans certains aménagements communaux. Si nous entendons les arguments de l'ONF (espèce pionnière récoltée tôt combinée à d'autres espèces plus lentes, quel encadrement suggérer pour éviter des envahissements, forêts monospécifiques futures ?

Vous remerciant pour votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Maire de Gourdon,


Eric MELE

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR • 1, av.François Goby 06460 St Vallier de Thiery • Tél 04 92 42 08 63
Fax : 04 92 42 39 29 • E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

54 PARCS
NATURELS
RÉGIONAUX
EN FRANCE

Alpilles, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baronnies provençales, Ballons des Vosges, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

9 DEC. 2019

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
S.R.E.D.D.T. PÔLE FORÊT-BOIS

Monsieur le Président du
PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES
D'AZUR

1, Avenue François Goby

06460 - SAINT-VALLIER-DE-THIEY

RECOMMANDÉE A.R.

Dossier suivi par : Christian WAWRZYNIAK
☎ 04.13.59.37.18
christian.wawrzyniak@agriculture.gouv.fr

Objet : Consultation des Parcs Naturels Régionaux sur le projet de Programme Régional de la Forêt et du Bois (P.R.F.B.) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

N/Réf. : CW/GW

Marseille, le 4 décembre 2019.

Monsieur le Président,

Dans sa séance du 06 novembre 2019, la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (C.R.F.B.) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au sein de laquelle votre structure est représentée par l'association régionale des P.N.R. de PACA, a validé à l'unanimité le projet de Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB).

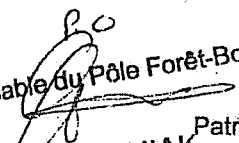
En application des articles L333-1 et R333-15 du Code de l'Environnement, j'ai l'honneur de vous consulter pour avis sur ce projet.

Je vous transmets à cette fin un CD-ROM contenant les versions informatiques du projet de P.R.F.B. et de son évaluation environnementale.

En l'absence de réponse de votre part dans le délai de 2 mois, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur Régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt,

Le Responsable du Pôle Forêt-Bois

C. WAWRZYNIAK Patrice DE LAURENS

P.J. : - 1 CDROM.